



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maisons familiales rurales

Question écrite n° 65822

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les formations proposées par les maisons familiales rurales. En effet, peu de nouvelles formations (baccalauréat technologique, brevet de technicien supérieur...) sont offertes cette année. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour apporter une meilleure réponse à de nombreux jeunes en rupture avec le système d'enseignement traditionnel.

Texte de la réponse

L'ensemble du dossier relatif à la préparation de la rentrée 2002 est examiné actuellement dans le cadre des procédures liées à l'évolution des structures pédagogiques et au regard des objectifs définis par la loi d'orientation agricole et le troisième schéma prévisionnel national des formations. Seuls les dossiers qui ont reçu un avis favorable du comité régional de l'enseignement agricole et du directeur régional de l'agriculture et de la forêt sont examinés au niveau national. Les tendances lourdes d'évolution des effectifs, la carte actuelle des formations conduisent nécessairement à limiter la poursuite de l'extension de certaines formations comme cela a été le cas à la rentrée 2001 pour les baccalauréats technologiques et les brevets de technicien supérieur agricole (BTSA) où des places restent disponibles dans de nombreuses filières. Le BTSA « services en espace rural », quant à lui, restera expérimental pour l'année 2002-2003. L'extension du dispositif est subordonnée au bilan du fonctionnement des seize filières existantes, dont certaines recrutent difficilement, notamment en matière d'insertion des diplômés. Il n'est donc pas prévu de nouvelles ouvertures de BTSA « services en espace rural » à la rentrée scolaire 2002. Les établissements affiliés à l'Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) affichent, à la rentrée 2001, une progression significative dans les classes de quatrième et troisième, portes ouvertes sur les formations qualifiantes de type certificat d'aptitude professionnelle agricole ou brevet d'études professionnelles agricoles, et qui peuvent apporter une réponse à des jeunes en rupture avec le système d'enseignement traditionnel.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65822

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5114

Réponse publiée le : 31 décembre 2001, page 7514